Brik.

ACCORD POUR LA TRANSMISSION DEMATERIALISEE DE LA QUITTANCE

LE BAILLEUR (OU MANDATAIRE)

M/Mme/Mlle :

Demeurant

M/Mme/Mlle :

Demeurant

LE PRENEUR

M/Mme/Mlle :

Demeurant

M/Mme/Mlle :

Demeurant

Cet accord fait référence au contrat de bail signé le , locataire , pour le bien sis *(adresse complète)*

Pour toute demande de quittance que pourrait faire le locataire au titre de paiement du loyer et des charges, le bailleur propose ce que le locataire accepte la transmission dématérialisée de la quittance (conformément à l'article 21 de la Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989)

Fait à , le en exemplaires.

Le BAILLEUR

Le présent accord est transmis et accepté pour le bailleur ou son mandataire.

Signatures du bailleur ou du représentant

Le PRENEURS

Le présent accord est transmis et accepté par le locataire entrant ou son représentant.

Signatures du locataire ou du représentant